



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-06-90-A
Date : 2 novembre 2012
Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit : M. le Juge Theodor Meron, Président
M. le Juge Carmel Agius
M. le Juge Patrick Robinson
M. le Juge Mehmet Güney
M. le Juge Fausto Pocar

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 2 novembre 2012

LE PROCUREUR

c/

**ANTE GOTOVINA
MLADEN MARKAČ**

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCÉ DE L'ARRÊT

Le Bureau du Procureur

M^{me} Helen Brady et M. Douglas Stringer

Les Conseils d'Ante Gotovina

MM. Gregory Kehoe, Luka Mišetić, Payam Akhavan et Guénaël Mettraux

Les Conseils de Mladen Markač

MM. Goran Mikuličić, Tomislav Kuzmanović, John Jones et Kai Ambos

LA CHAMBRE D'APPEL du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU le jugement rendu par la Chambre de première instance I le 15 avril 2011 dans l'affaire *Le Procureur c/ Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač*, n° IT-06-90-T (le « Jugement »),

VU les appels interjetés par Ante Gotovina et Mladen Markač contre le Jugement¹,

ATTENDU que l'audience consacrée à l'appel s'est tenue le 14 mai 2012²,

EN APPLICATION de l'article 117 D) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal,

ORDONNE que l'arrêt en l'espèce soit prononcé en audience publique le vendredi 16 novembre 2012 à 9 heures dans la salle d'audience 1.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 2 novembre 2012
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de la Chambre
d'appel

/signé/

Theodor Meron

[Sceau du Tribunal]

¹ *Notice of Appeal of Ante Gotovina*, 16 mai 2011 ; *Mladen Markač's Notice of Appeal*, 16 mai 2011. La Chambre d'appel relève que les conditions de dépôt de l'acte d'appel de Mladen Markač ont été modifiées le 18 mai 2011 afin qu'il devienne confidentiel, et qu'une version publique expurgée a été déposée le 18 mai 2011.

² *Scheduling Order for Appeal Hearing*, 4 avril 2012.